



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DU LABEL « ANNEE DE LA GASTRONOMIE »



Lyon, le 27 septembre 2021

N°1447

Afin de soutenir l'ensemble de la filière de la restauration durement touchée par la crise, et faire rayonner le savoir-faire culinaire français, des producteurs aux restaurants, **le Président de la République a chargé Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises de lancer l'appel à projets du label « Année de la Gastronomie » à l'occasion du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation (Sirha) en présence de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.**

Dès décembre 2021, des projets, analysés au plus près des territoires par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) bénéficieront du label « Année de la Gastronomie ». Les meilleurs d'entre eux, sélectionnés par un comité présidé par Guillaume Gomez, représentant personnel du Président de la République auprès des Acteurs et des Réseaux de la Gastronomie et de l'Alimentation, pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat compris entre 20 000 euros et 50 000 euros en fonction du budget global du projet.

Cette initiative découle des travaux menés par Guillaume Gomez et de son comité stratégique d'experts qui ont identifié des thématiques et préconisé des actions structurantes ainsi qu'une charte des valeurs de l'Année de la Gastronomie.

Quatre grandes thématiques se succéderont au cours de cette « Année de la Gastronomie » :

- **l'hiver de la gastronomie engagée et responsable,**
- **le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante,**
- **l'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble,**
- **l'automne des producteurs.**

La gestion opérationnelle de cet appel à projets a été confiée à CCI France et à son réseau territorial de 125 CCI, qui assureront la réception et l'instruction des demandes puis, ensuite,

la mise en œuvre opérationnelle, sur la base des avis et décisions rendus par le comité de sélection.

Le dépôt des dossiers pour la saison « hiver » pourra être fait à compter du 15 octobre 2021 et jusqu'au 15 novembre, sur la plateforme : www.cci.fr/annee-de-la-gastronomie

Contacts presse

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

CCI France - Françoise Fraysse

01 44 45 37 16

06 79 94 59 90

f.fraysse@ccifrance.fr